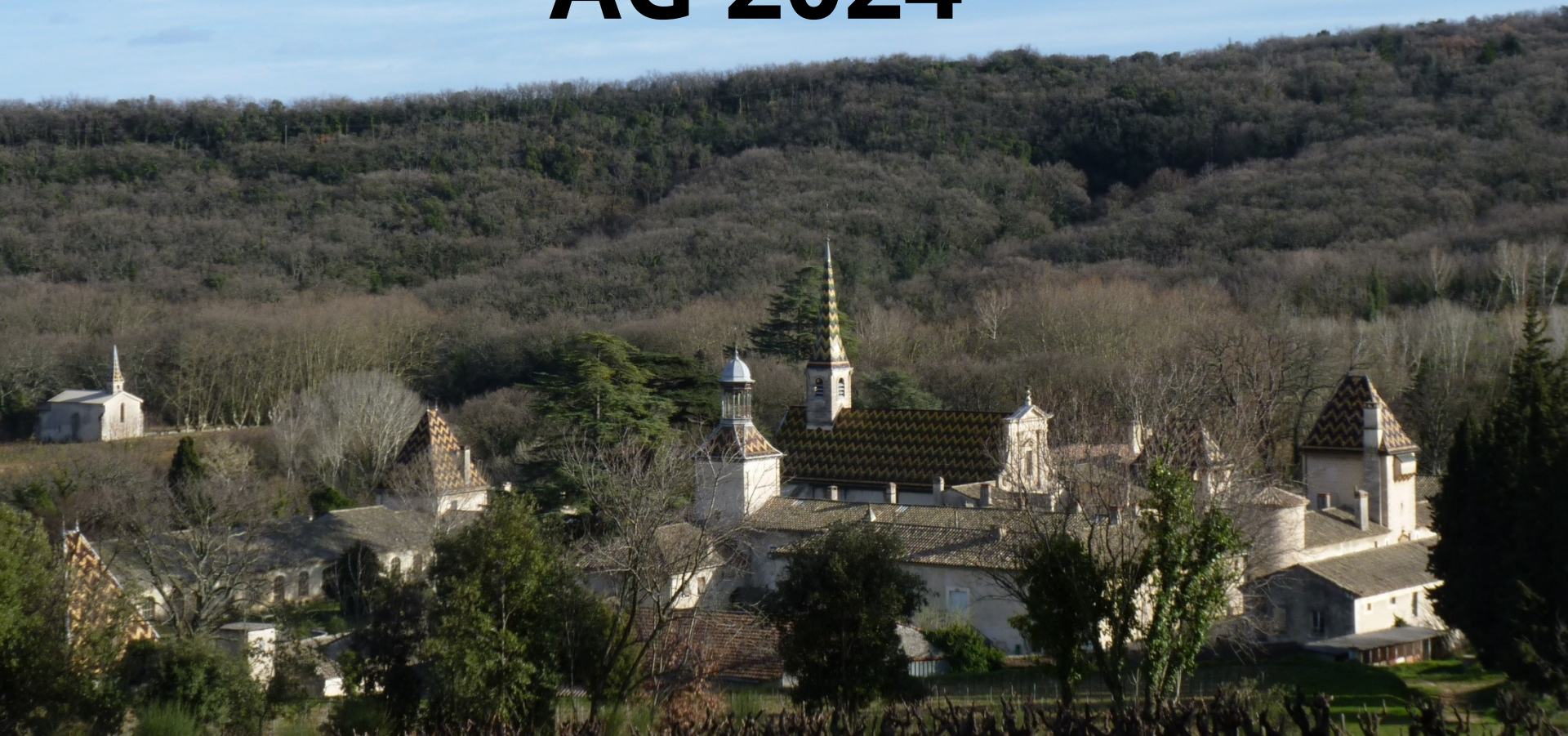


# **Annexe 4**

## **Terre**

### **d'Avenir**

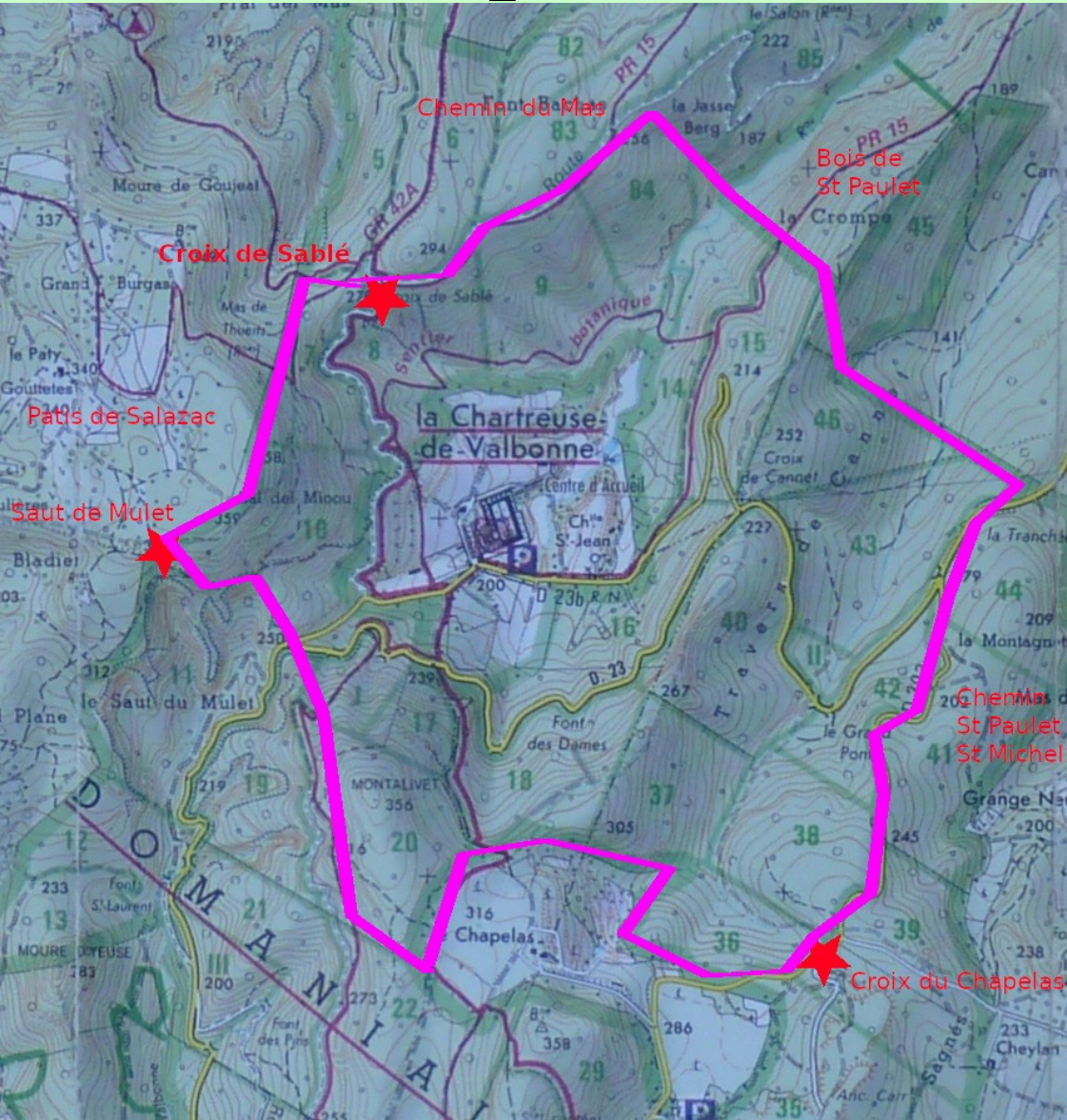
#### **AG 2024**



# La forêt de Valbonne :

## où en est-on de l'aménagement ?

# Un rappel historique intéressant : le quart en réserve (1670)

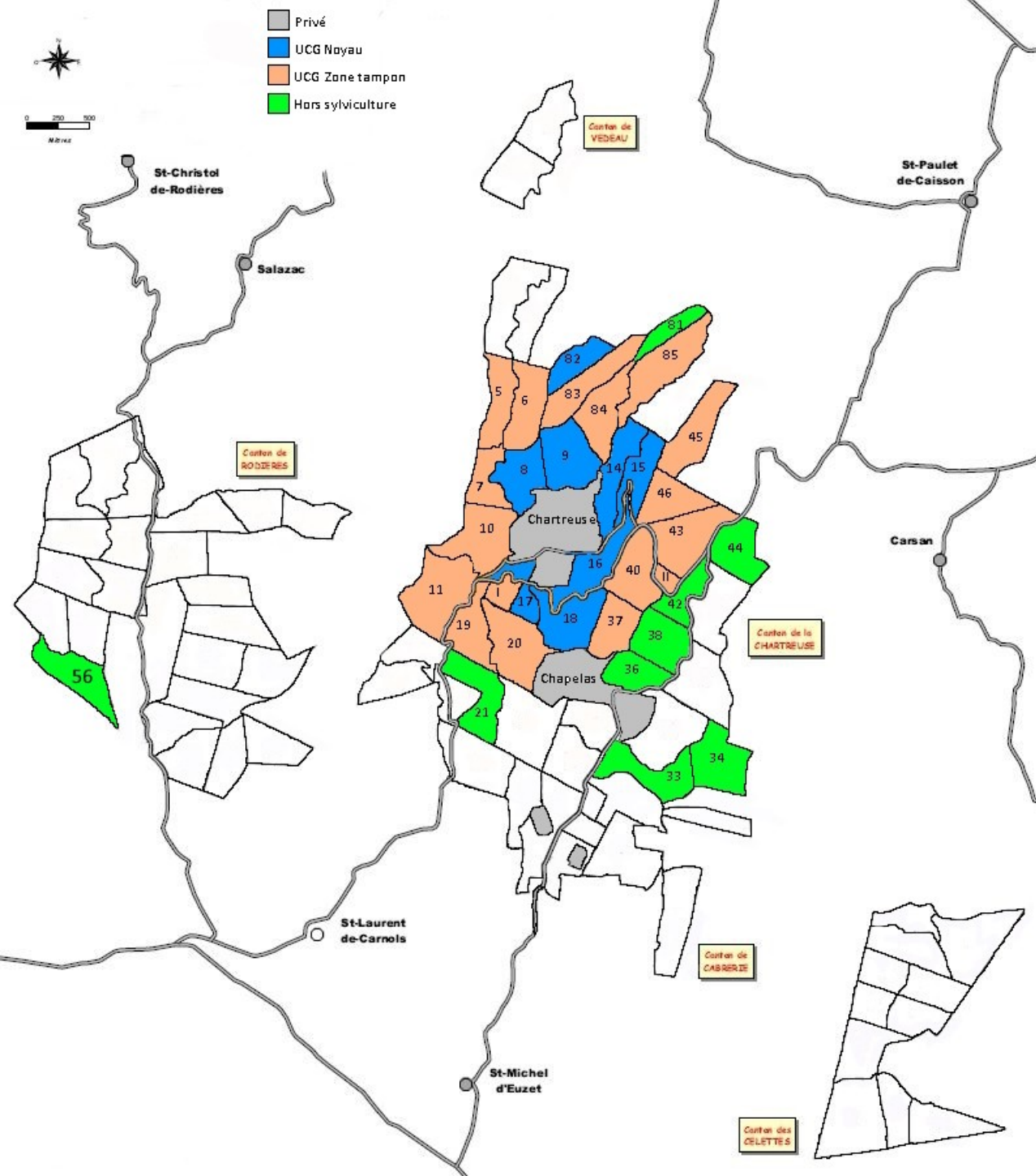


La forêt (tous les bois)  
faisait 2100 arpents  
(= 1194,9 ha)

1/4 en réserve :  $2100 / 4$   
= 525 arpents  
(= 298,725ha)

1 arpent de Toulouse =  
0,569 ha

- Privé
- UCG Nayau
- UCG Zane tampon
- Hors sylviculture

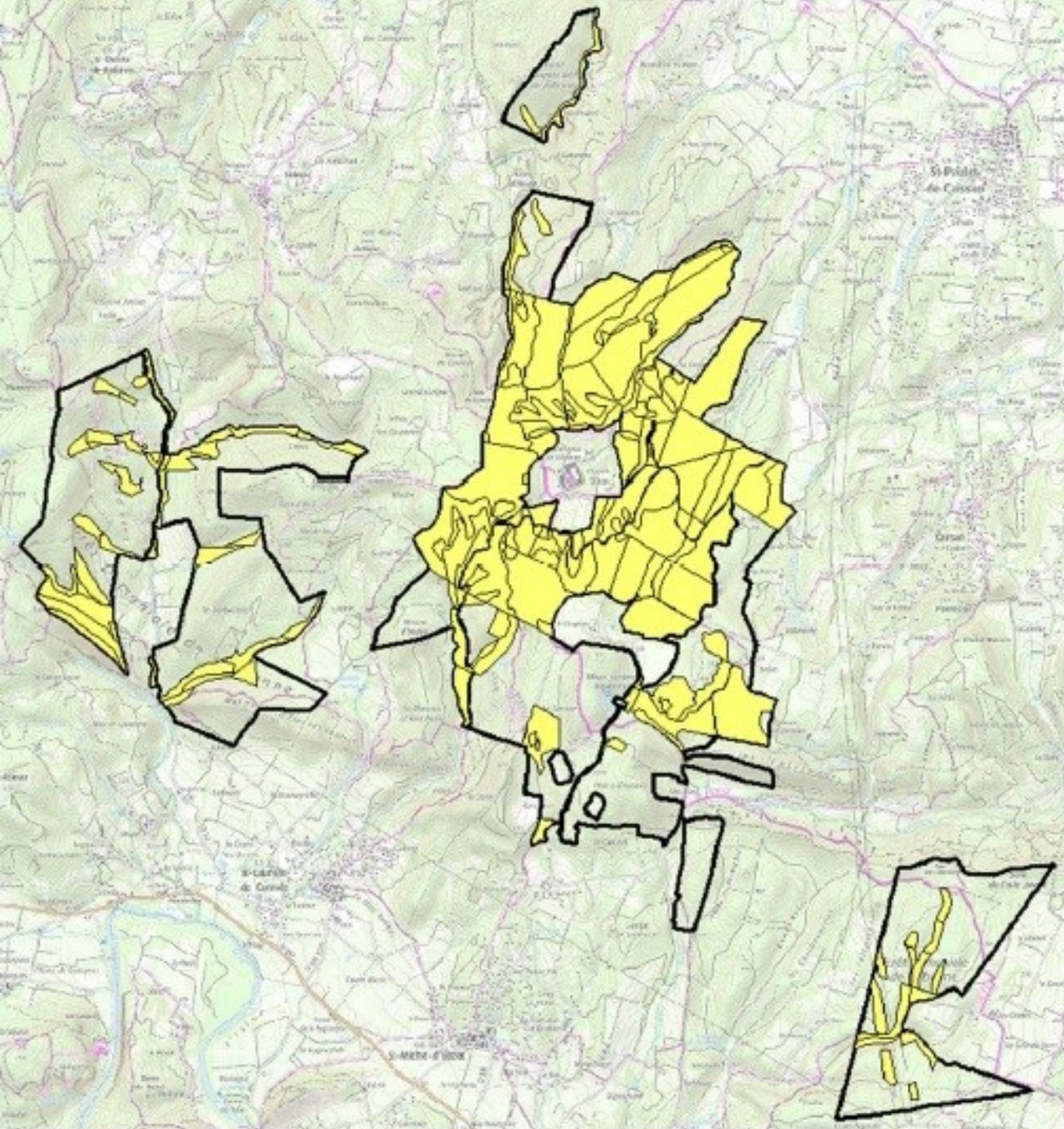


# Proposition initiale de l'ONF

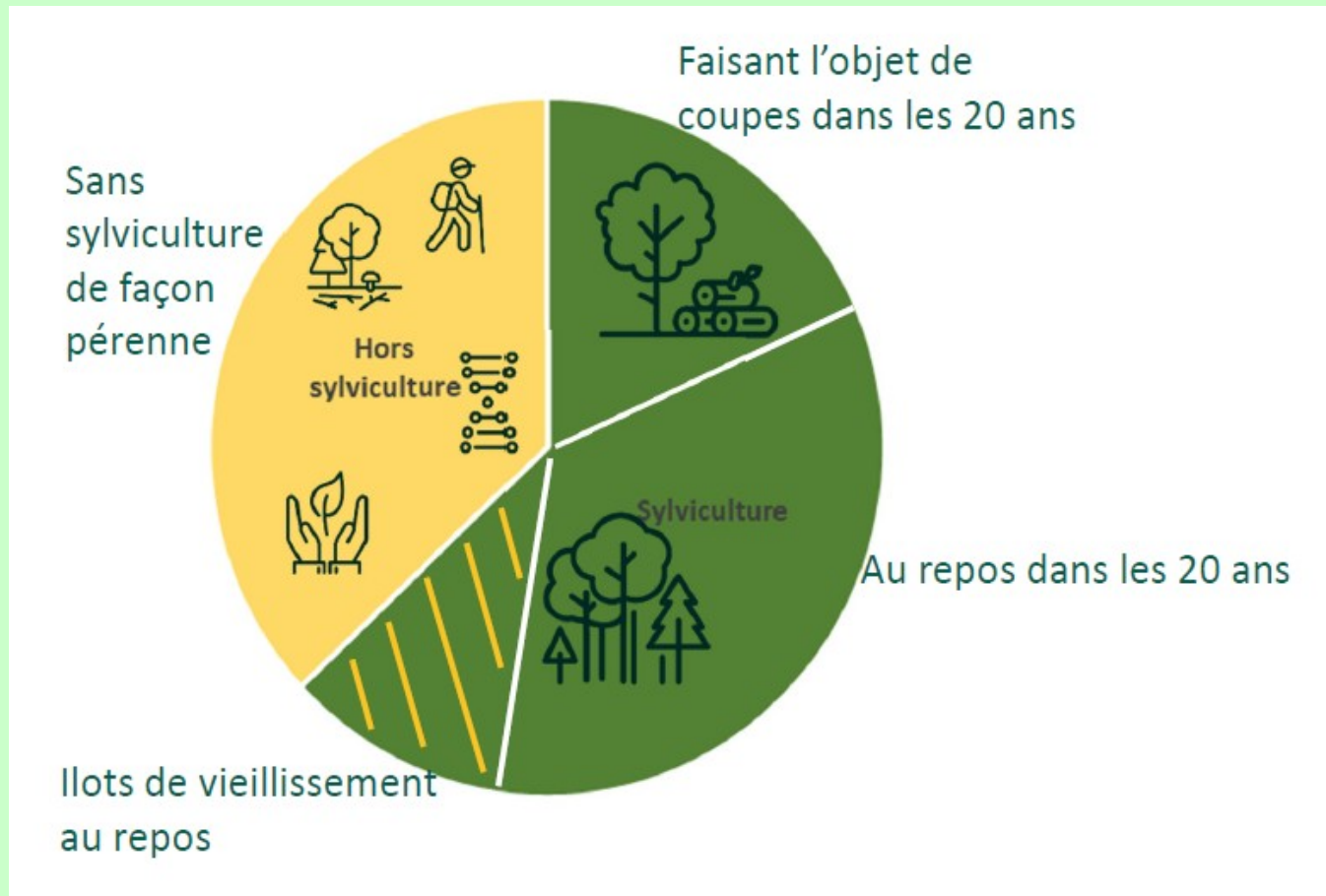
Mettre hors sylviculture l'UCG et quelques parcelles en vue de la création d'une RBD

# Deuxième proposition de l'ONF

Zones hors sylviculture et îlots de vieux bois. La zone jaune autour de la chartreuse mise en RBD

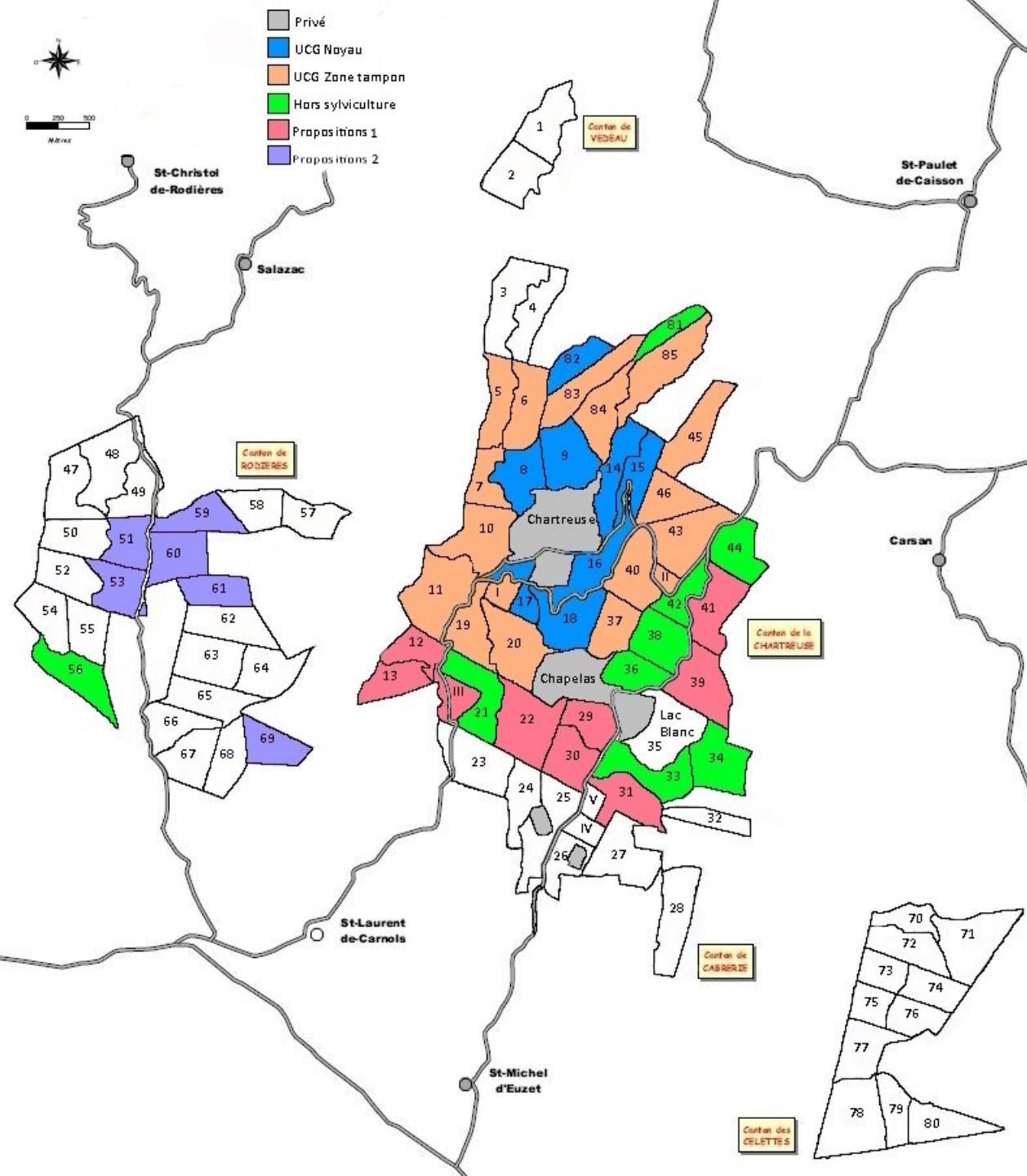


# Bilan de la gestion proposée



- Les futaies seront traitées en futaies régulières et non plus jardinées.
- Les taillis seront traités en coupes rases.

# Nos demandes



# Réponses à nos demandes

## Augmentation de la RBD

**Oui** : Parcelles 12, 41, 44

**Non** : Parcelles 13, 22, 29, 30, 31

**Partiel (îlots de vieillissement)** : Parcelles III, 21, 33, 39

## Amélioration de la gestion du secteur de Rodières

**Non** : Parcelle 69

**Partiel** : Parcelles 51, 53, 59, 60, 61

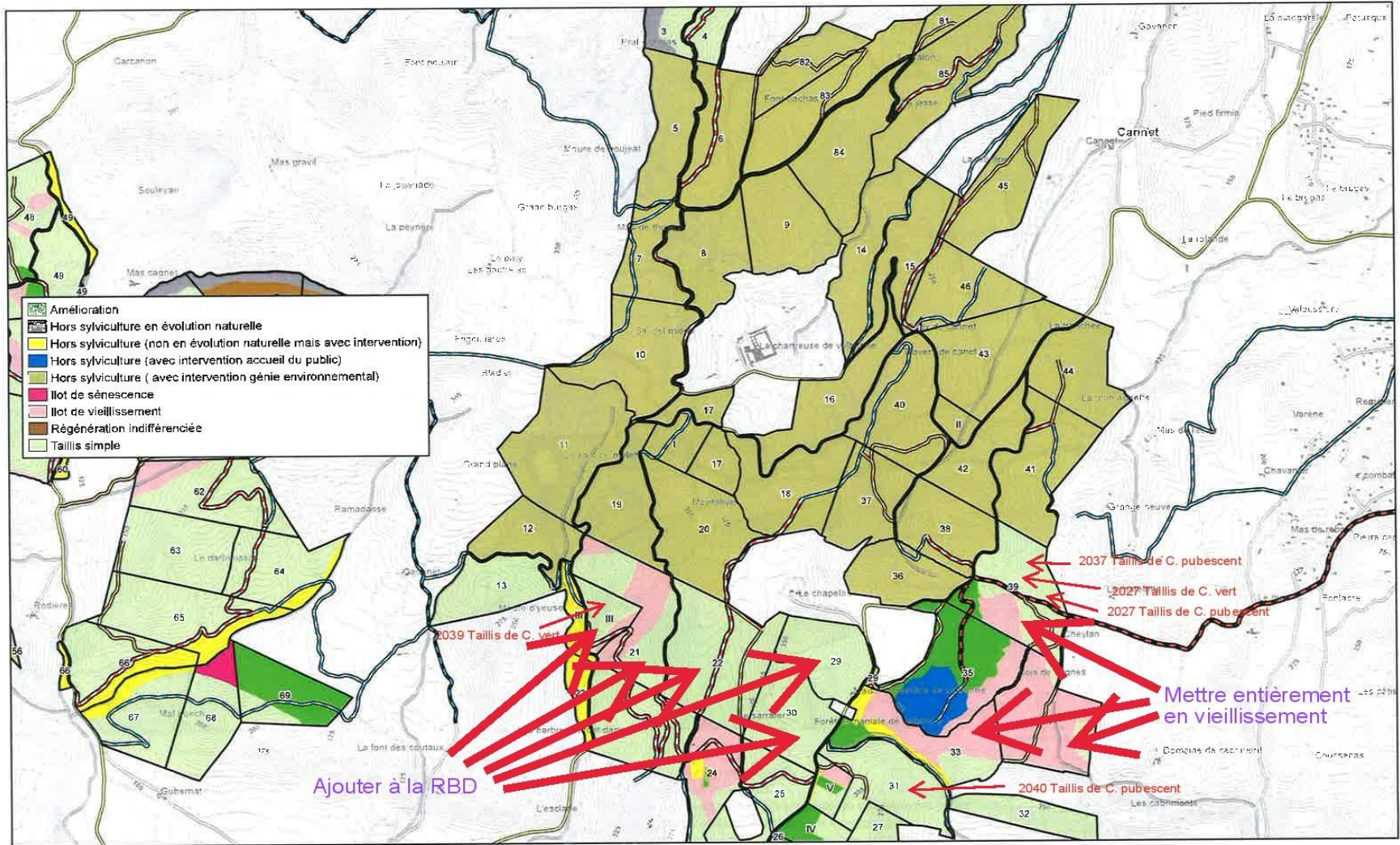
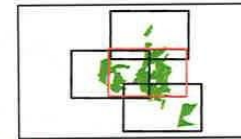
## Maintien du régime de la futaie jardinée

**Non**

## Abandonner la gestion des taillis en coupe rase

**Non**

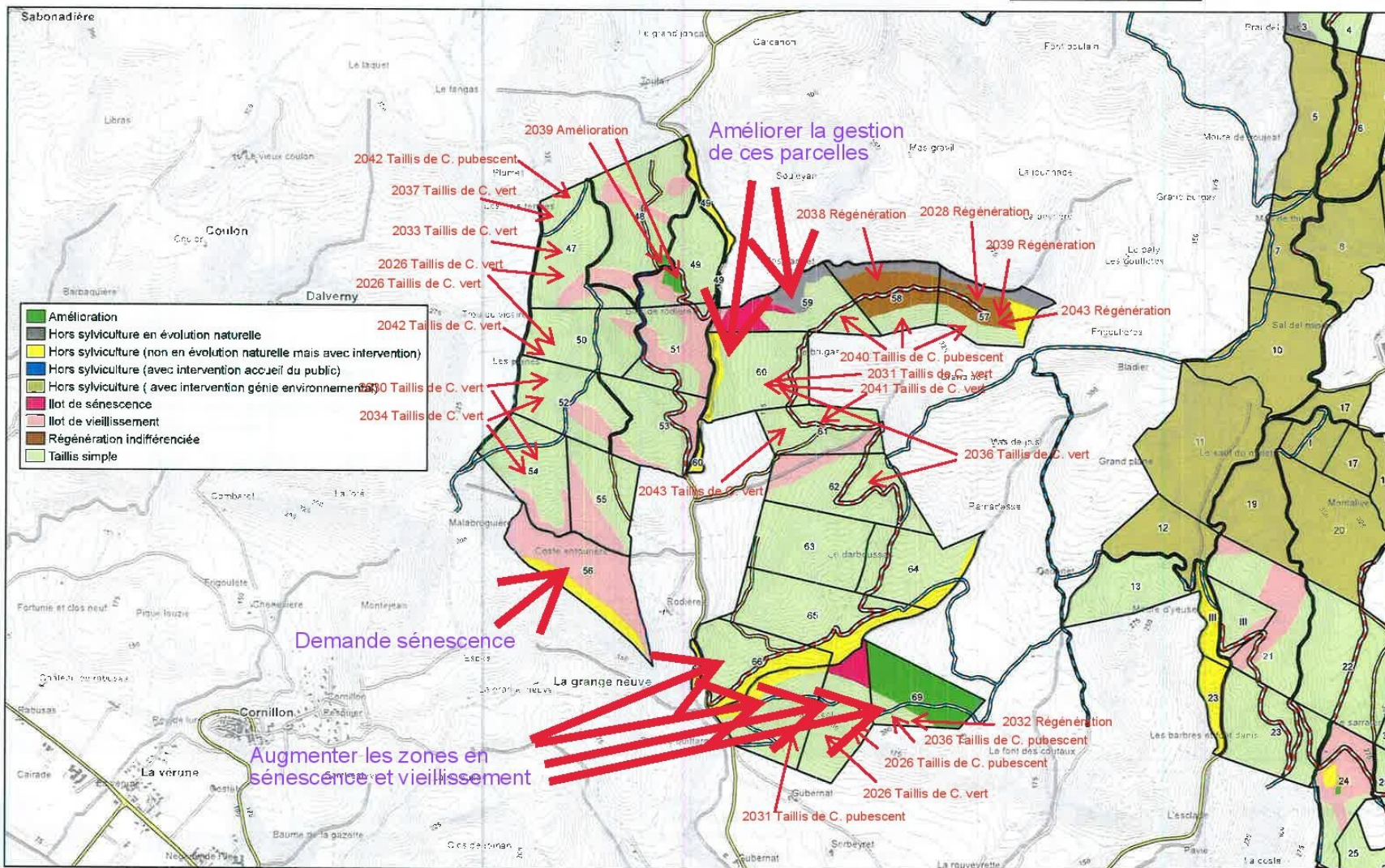
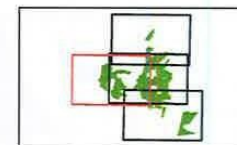




**Ce qui est accepté et mis dans l'aménagement**



- Route en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste revêtue accessible aux véhicules légers
- Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Tire de débardage
- Route départementale



**Ce qui est accepté et mis dans l'aménagement**

# Analyse du document d'aménagement présenté aux maires

## Des carences graves

Dans la présentation des objectifs de la gestion de Valbonne, on ne parle pas :

- des problèmes liés au changement climatique ;
- du stockage du carbone ;
- du cycle de l'eau et la régulation climatique ;
- de l'habitat prioritaire de la Directive Habitat : « Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) » ;
- des futaies sur souche de chêne vert qui ne sont ni localisées, ni gérées, ni même mentionnées ;
- des hêtres de Rodières (parcelle 60) et de Font Bachas (parcelle 82) ;
- des arbres remarquables de la forêt et à leur gestion.

# **Analyse du document d'aménagement présenté aux maires**

## **Un travail succinct**

- L'aménagement 2023 (64 p) est beaucoup moins détaillé que le précédent de 2007 (120 p).
- Les analyses de ce qui a été fait ou non lors du précédent aménagement sont très lacunaires.
- Les propositions de gestion ne sont pas justifiées sur des documents scientifiques mais sont faites « à dire d'expert » !...
- Les données des surfaces des parcelles posent de réels problèmes de fiabilité.

## **Des choix de gestion que nous contestons**

- Futaie régulière à la place de la futaie jardinée.
- Taille des cloisonnements trop grande.
- Taillis en coupe rase.

# **Nos demandes réitérées**

**Augmentation de la surface des îlots de sénescence (20-40 ha).**

**Gestion des sources pétrifiantes.**

**Gestion des futaies de chêne vert.**

**Etablissement précis des surfaces des parcelles.**

**Maintien de la gestion en futaies irrégulières.**

**Respect des normes des largeurs de cloisonnement (16 m-18 m).**

**Abandon de la gestion des taillis en coupe rase.**

**Amélioration de la gestion du secteur Rodières.**

**Amélioration de la gestion du secteur Valbonne.**

# Dernier document arrivé : habitats

## Le problème des chênaies à houx

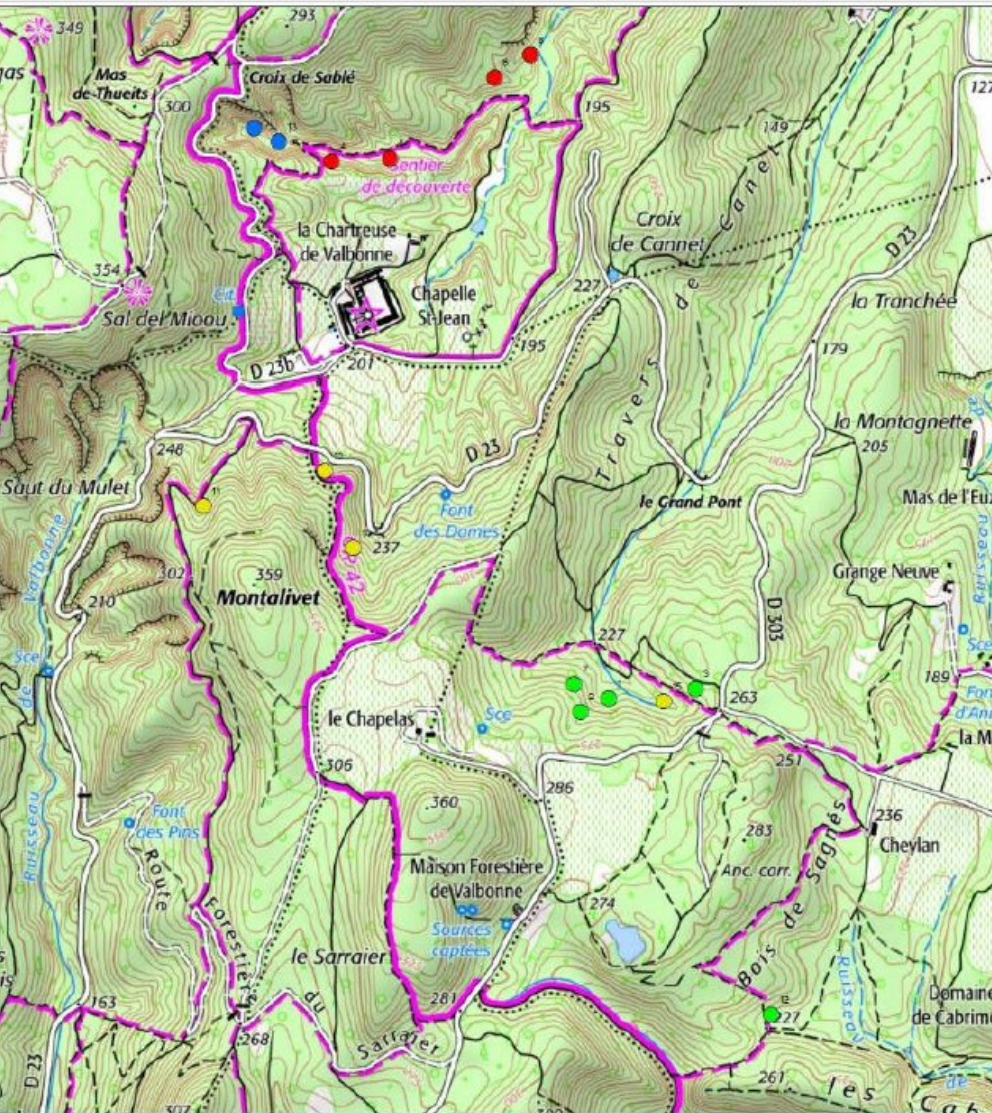
Lors de la création du site Natura 2000 de Valbonne, les Cahiers d'habitats (2001) considéraient que les chênaies comportant des houx constituaient un Habitat prioritaire. Il était donc présent dans la forêt domaniale.

En 2013, le Manuel Européen d'Interprétation des habitats (EUR 28) a précisé que pour classer ces forêts en Habitats prioritaires, il fallait qu'elles soient dominées par des houx arborescents, ce qui correspond au stade de sénescence de ces forêts. Or, à Valbonne, les plus vieux boisements ont autour de 150 ans, bien loin d'un stade de sénescence. On a donc bien des chênaies comportant des houx, mais à un stade jeune qui ne permet pas de les classer en Habitat prioritaire... il ne reste plus qu'à les laisser vieillir sans les toucher pendant 200-300

ans!

# Dernier document arrivé : habitats

Caractérisation d'une nouvelle association végétale : la forêt de chênes sessiles à Laîche d'Hyères



Rattachement des relevés aux habitats : Associations phytosociologiques

## Associations PVF2

- Buxo sempervirentis-Quercetum pubescentis
- Carici olbiensis-Quercetum petraeae ass. nov.
- Ilici aquifolii-Quercetum pubescentis
- Intermédiaires des trois formations

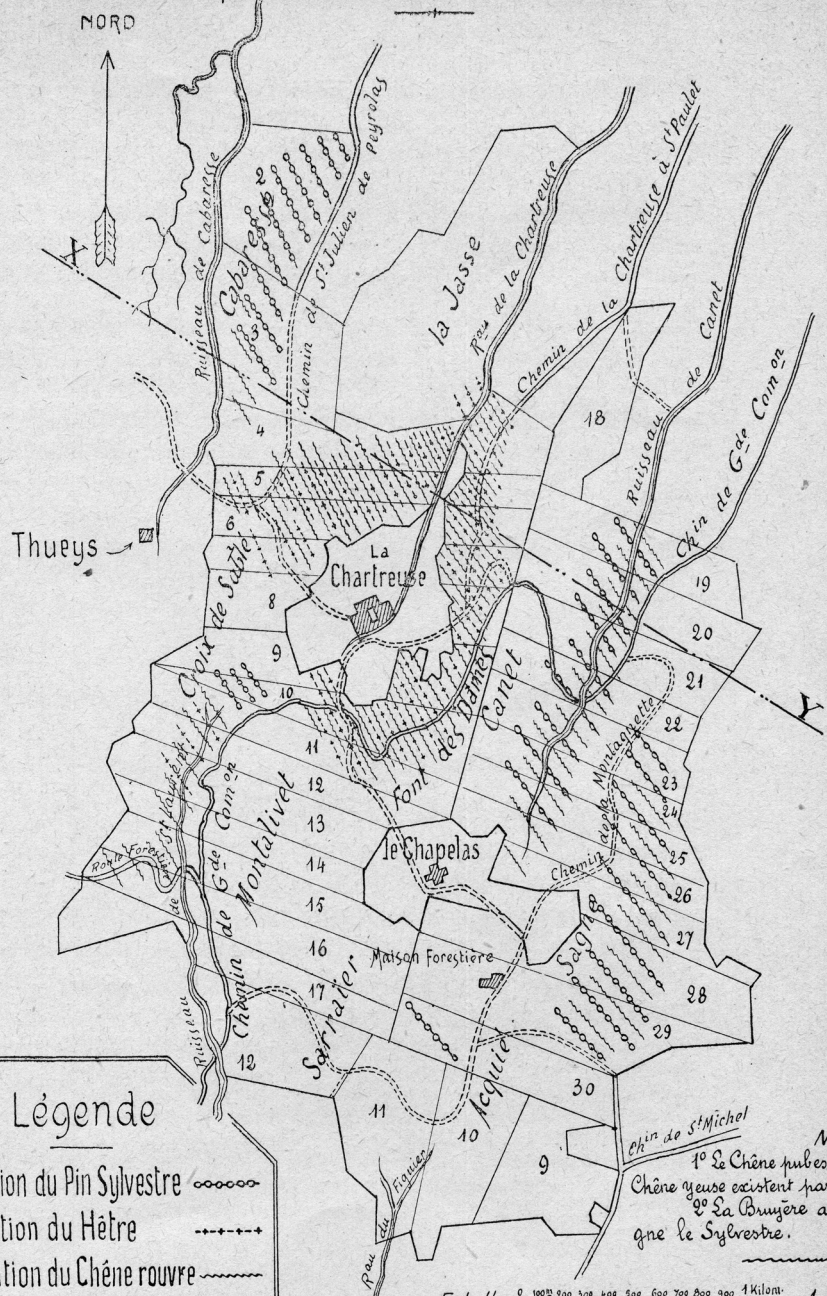
Echelle 1 / 10 000, format A3  
Date : 2021  
Opérateur : ONF  
Source SIGN ORTHO (2017)



0 75 150 300 m



# Répartition des Essences

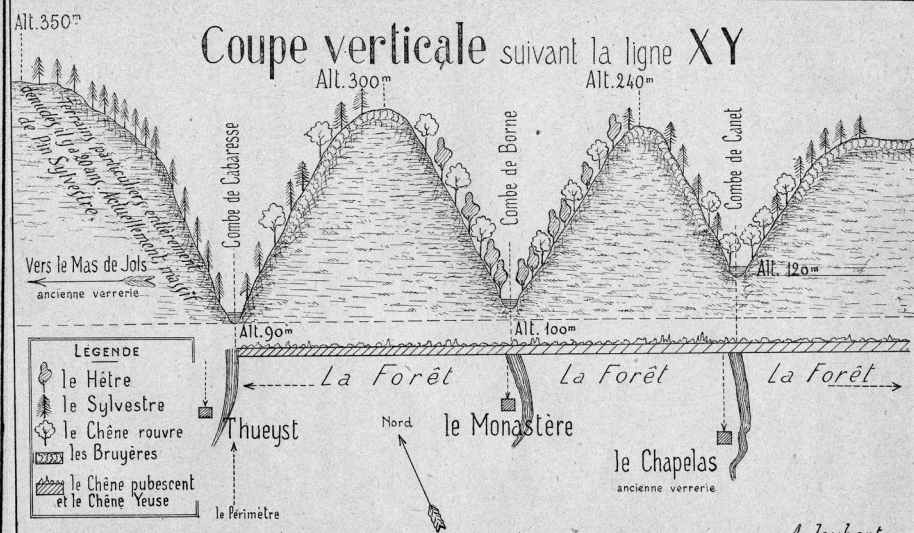


NOTA :  
 1° Le Chêne pubescent et le Chêne yeuse existent partout ;  
 2° La Bruyère accompagne le Sylvestre.

# Dernier document arrivé : habitats

Ces bois à chênes sessiles étaient connus depuis 1930, mais n'avaient jamais été nommés !

Maintenant ce sont des *Carici olbiensis-Quercetum petraeae*





# Dernier document arrivé : habitats

Le rapport préconise  
la création d'une  
UCG pour le chêne  
sessile

